



Amiens, le 3 mars 2017

Communiqué de presse

Lutte contre le travail illégal et la fraude fiscale, douanière et sociale dans la Somme



Le comité opérationnel départemental anti-fraude (CODAF) s'est réuni le jeudi 2 mars 2017, sous la co-présidence de Philippe De Mester, préfet de la Somme, et d'Alexandre de Bosschère, procureur de la République près le tribunal de grande instance d'Amiens.

Le comité a dressé le bilan de l'activité anti-fraude 2016 et a fixé les principales orientations de l'année à venir.

Depuis 2010, les CODAF réunissent et coordonnent, dans chaque département, sous l'autorité du préfet et du procureur de la République, les services chargés de la lutte contre les fraudes aux finances publiques.

Composé des services de contrôle de l'Etat et des organismes sociaux, le CODAF a pour mission de contribuer à lutter contre les fraudes aux finances publiques – fraude sociale et travail illégal, fraude fiscale et douanière.

Sa composition :

- Les services de contrôle de l'Etat : services de police et de gendarmerie, de la concurrence, consommation et répression des fraudes, des services fiscaux, des douanes, de la protection de l'environnement, de l'inspection du travail.
- Les organismes locaux de protection sociale : AGS, CAF, CARSAT, CPAM, MSA, OFII, Pôle emploi, RSI et URSSAF.

LES RESULTATS 2016

86 contrôles, dont 39 hors fraudes aux prestations sociales et 47 sur les fraudes aux prestations sociales, ont été recensés.

74 opérations ont mis en évidence une ou plusieurs fraudes.

Le montant des préjudices constatés sur 2016 s'élève à 673 709 € auxquels s'ajoutent les préjudices constatés sur des opérations antérieures à 2016 mais dont l'estimation n'avait pu être établie au moment du bilan d'action pour un montant de 1 637 526 €. Le montant des préjudices constaté en 2016 s'élève ainsi à 2 311 235 €.

Il convient d'ajouter à cette somme le total des préjudices évités pour 673 002 € ainsi que le montant des pénalités prononcées à hauteur de 75 504 €.

Globalement en 2016, la lutte contre la fraude aux finances publiques enregistrée dans la Somme représente une somme de 3 059 741 €.

Pour mener à bien ces 86 contrôles, 189 interventions des services ont été nécessaires.

NB : il s'agit exclusivement d'opérations menées conjointement entre 2 ou plusieurs services.

LES ORIENTATIONS 2017

Le préfet et le procureur de la République ont rappelé la nécessité impérieuse de maintenir les dispositifs de contrôle conjoint. Les enquêtes réalisées montrent qu'une fraude intervient rarement seule et que la mise en synergie des services dans différents domaines d'intervention (fiscalité, tabac, métaux précieux, secteur médical, prestations sociales, lutte contre le travail illégal) est un gage de réussite dans la fraude.

Tous les secteurs sont concernés mais une part importante des fraudes est constatée dans les secteurs du BTP, du transport et des hôtels – cafés – restaurants - sur lesquels la pression va être accrue.

De même les contrôles vont être renforcés sur le recours à une main-d'oeuvre étrangère mise à disposition par des entreprises qui ne respectent pas les règles du détachement (paiement des salariés à des salaires équivalents aux salaires versés à des salariés français) et respect des règles concernant les Prestations de Service Internationales (PSI).